

DECRET N° 2001-295 DU 08 AOUT 2001

portant approbation du budget prévisionnel
de l'Office de Gestion du Stade de l'Amitié
(O.GE.S.A.) pour l'exercice 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001;
- Vu** le Décret n°2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n°97-47 du 14 février 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- Vu** le Décret n°96-453 du 30 septembre 1996 portant approbation des statuts de l'Office de Gestion du Stade de l'Amitié ;
- Sur** proposition du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 mai 2001 ;

D E C R E T E :

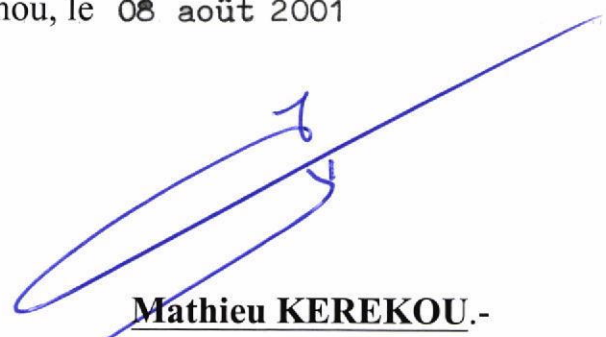
Article 1er. - Est approuvé, le budget prévisionnel de l'Office de Gestion du Stade de l'Amitié (OGESA), pour l'exercice 2001 tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 août 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



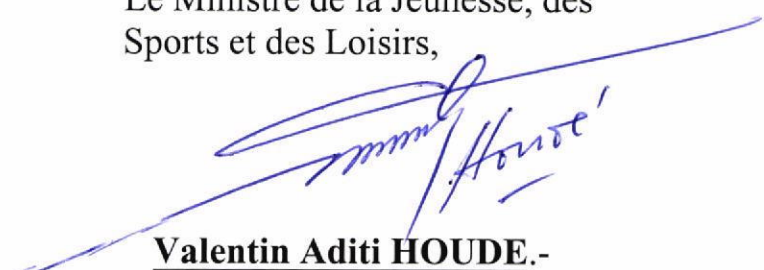
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre de la Jeunesse, des
Sports et des Loisirs,



Valentin Aditi HOUDE.-

AMPLIATIONS.- : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4
MJSL 4 MFE 4 AUTRES MINISTRES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTC-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB DCCT INSAE 3 BCP CSM IGAA
3 UNB FASJEP ENA 3 JO 1.-